

# Renseignements concernant l'adhésion<sup>(1)</sup>

**La FCPE n'est pas une association familiale.**  
L'adhésion est donc individuelle. Si les 2 parents souhaitent adhérer merci de compléter les infos ci-dessous et vous reporter à la partie "Je rejoins la FCPE".



Étiez-vous adhérents l'année dernière ?  Oui  Non

## Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Nom et prénom du parent adhérent 1 : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Mobile : \_\_\_\_\_

Conseil local de : \_\_\_\_\_

Année scolaire : 20..... / 20.....

Nom et prénom du parent adhérent 2 : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Mobile : \_\_\_\_\_

## Les enfants



Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement

## LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 3.35 € pour les adhérents – 6.00 € pour les non-adhérents.



Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.

## Je souhaite\*

Être candidat(e) au conseil d'école  maternelle  élémentaire

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : \_\_\_\_\_

## J'accepte de\*

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

Participer aux activités du conseil local FCPE

\* Cochez la case correspondante

## Je rejoins la FCPE

Adhésion annuelle normale : \_\_\_\_\_ 35,00 €  
 (incluant La Revue des Parents, déduire 3,35 € si pas d'abonnement à La Revue des Parents)  
 (Coût après déduction d'impôts : 10,16 € sans La Revue des Parents ou 14,11 € avec La Revue des Parents)

Adhésion annuelle réduite réservée aux familles non-imposables : 16,00 €  
 (incluant La Revue des Parents, déduire 3,35 € si pas d'abonnement à La Revue des Parents)

Adhésion du conjoint (si participation active) :

Part nationale (obligatoire) : \_\_\_\_\_ 6,00 €  
 (Coût après déduction d'impôts : 2,04 €)

Part conseil local (si demandée par le conseil local) : \_\_\_\_\_ 3,40 €

Mon conjoint ou moi-même sommes déjà adhérents auprès d'un autre conseil local :

Précisez lequel : \_\_\_\_\_

Don au conseil local : \_\_\_\_\_ €

Don à la FCPE 34 : \_\_\_\_\_ €

**TOTAL À RÉGLER : \_\_\_\_\_ €**

Signature 1

Signature 2

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

## FCPE 34 - CDPE de l'HÉRAULT

Conseil Départemental de Parents d'Élèves

27, rue Savorgnan de Brazza,  
La Butte Richemont, Bât. 9  
34070 MONTPELLIER  
Tél. : 04 67 69 02 47

Mail : cdpe@fcpe34.org  
Site : www.fcpe34.org

Permanence :

de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h  
 - Montpellier : Tous les jours sauf le jeudi  
 Tél. : 04 67 69 02 47  
 - Béziers : le jeudi à la MVA (rue J. Jugan)  
 Tél. : 04 67 49 34 06

## Pour l'intérêt des enfants...

- Dans les écoles, les collèges et les lycées : conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, commission éducative, conseil de discipline...
- Dans l'accompagnement des familles, dans leur relation avec l'institution (enseignants, directeur d'école, chef d'établissement...)
- Dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration...
- Dans les commissions départementales : MDPH, affectation, bourses, appel...
- Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...
- Dans les discussions avec les pouvoirs publics (Préfet, Recteur, Directeur académique, élus...)
- Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves (bourses aux livres, aux fournitures...)